

COMITE SYNDICAL

Lundi 26 juin 2023 – Miramas

Ouverture par le Président Didier KHELFA

(La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de M. Didier KHELFA, Président du SMED13)

Désignation d'un secrétaire de séance

Depuis le 1er juillet 2022, à la suite de la réforme de la publicité des actes, le compte rendu est remplacé par le procès-verbal de séance.

Le procès-verbal de séance devient le seul document officiel par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes.

Le procès-verbal de chaque séance doit être arrêté, c'est-à-dire validé, au commencement de la séance suivante puis signé par le président et le secrétaire.

➤ Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Laurent SAUTECOEUR est désigné secrétaire de séance.

DÉROULÉ DU COMITE SYNDICAL

- 09h00 - Ouverture en séance plénière
- 09h10 / 09h40 - CRAC électricité 2022 (ENEDIS et EDF),
- 09h40 / 10h20 - Rapport de Contrôle concession électricité 2021 (AEC,
- 10h30 / 10h50 - Communication + Site Internet (Synapse en visio),
- 10h55 / 11h30 – Comité (17 points en plénière + 1 en compétence IRVE),
- Vers 11h30 - Inauguration avec photos de groupe devant les différentes signalétiques TE,
- Après l'inauguration - Pot de l'amitié (à l'ombre au fond du parking...).

Ordre du jour

Vote en formation plénière

1. **Approbation des décisions prises lors du Comité Syndical du 04 avril 2023,**
Par Didier KHELFA, Président
2. **Présentation du Compte Rendu Annuel de Concession Electricité - Année 2022,**
Par Didier KHELFA, Président
3. **Présentation de rapport de contrôle Concession Electricité - Année 2021,**
Par Didier KHELFA, Président
4. **Point d'information sur la communication,**
Par François CAPON
5. **Point d'information sur l'activité du syndicat,**
Par Didier KHELFA, Président
6. **Electrification rurale / Financements FACE - Année 2023,**
Par Michel LAN, Vice-Président
7. **Demande de subvention auprès du Département des bouches du Rhône – SMED13 maitre d'ouvrage (Programme FACE 2023) – Intégration dans l'environnement des réseaux de communication électroniques,**
Par Jacky GERARD, Vice-Président
8. **Reliquat FACE / 2022 - Commune des BAUX DE PROVENCE,**
Par Michel LAN, Vice-Président
9. **Demande de subvention au Département des bouches du Rhône – SMED13 maitre d'ouvrage – intégration dans l'environnement des réseaux de communications électroniques - Commune de MEYREUIL,**
Par Jacky GERARD, Vice-Président
10. **Reliquat article 8 / 2022 - Commune de ALLEINS,**
Par Michel LAN, Vice-Président

**11. Demande de subvention au Département des bouches du Rhône – SMED13
maitre d'ouvrage – Intégration dans l'environnement des réseaux électriques –
reliquat article 8 / 2022 - Commune de ALLEINS,**

Par Jacky GERARD, Vice-Président

**12. Transfert au SMED13 de la part communale de la TICFE : commune de
VERNEGUES,**

Par Jacky GERARD, Vice-Président

13. Modification du tableau des effectifs,

Par Christian AMIRATY, Vice-Président

14. Création d'un poste d'agent de maitrise principal,

Par Christian AMIRATY, Vice-Président

15. Création d'un poste d'ingénieur principal,

Par Christian AMIRATY, Vice-Président

16. Présentation du document unique,

Par Christian AMIRATY, Vice-Président

17. Présentation de la charte ECO-WATT,

Par Didier KHELFA, Président

Vote par compétence - IRVE

**18. Modification de la grille tarifaire d'accès au service du réseau de recharge pour
véhicules électriques SIMONE,**

Par Laurent SAUTECOEUR

Retour en formation plénière

19. Questions diverses

Par Didier KHELFA, Président

VOTE EN FORMATION PLENIERE

1. APPROBATION DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 04 AVRIL 2023

Par Didier KHELFA, Président

Le PV vous a été adressé avec la convocation le 20 juin dernier.

Pour mémoire : La pré-réservation de la date (« save the date ») a été faite le 03 mai 2023

Avez-vous des remarques ? Aucune remarque.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2. COMPTE RENDU ANNUEL DE LA CONCESSION ELECTRICITE-ANNEE 2022

Par Didier KHELFA, Président

Pour la présentation du Compte-Rendu d'Activité de la Concession électricité / exercice 2022, nous avons le plaisir d'accueillir ENEDIS et EDF.

ENEDIS

- Valérie COTINAUT - Directrice territoriale des Bouches du Rhône
- Sylvain GENDRE - Délégué Territorial Bouches-du-Rhône

EDF

- Nadège TISSIER - Directeur Développement Territorial

Cf diapos

3. PRESENTATION DU RAPPORT DE CONTROLE CONCESSION ELECTRICITE-ANNEE 2021

Par François CAPON

Exercice 2021

Le SMED13, Autorité Organisatrice du Service Public de la Distribution d'Énergies se doit de connaître :

- Le niveau de qualité de fourniture sur son territoire,
- Le niveau de service offert aux usagers,
- Le niveau de surveillance et de maintenance des ouvrages.

Aussi, nous nous sommes appuyés sur l'expertise nationale du cabinet d'audit AEC en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de la concession électrique. Les résultats vous seront présentés lors du prochain Comité Syndical du 26 juin prochain.

Ces résultats sont le fruit d'un long travail collaboratif lancé en avril 2022 entre les services du SMED13, l'AMO mais aussi le délégataire ENEDIS et EDF (pour la fourniture d'électricité au tarif réglementé).

Exercice 2022

Afin d'éviter les décalages d'exercices entre le Compte Rendu Annuel de Concession (CRAC) du distributeur et le contrôle de concession, nous allons lancer dès la rentrée le contrôle pour l'exercice 2022 avec une livraison avant la fin de l'année.

Compte tenu du calendrier plus contraint, la mission va prendre la forme d'un tableau de bord de suivi des principaux indicateurs.

Nous n'associerons pas de contrôle de chantiers ou de suivi des indicateurs du PPI.

Exercice 2023 et futurs

Toujours dans le même optique de « calage des exercices » nous avons avec ENEDIS et EDF convenu d'un calendrier annuel commun pour la réalisation des exercices de contrôles de concession 2023 et futurs.

En parallèle une consultation d'AMO va être lancée pour nous accompagner dans cette mission et nous donner un recul national.

Pour information, concernant la Distribution de Gaz

Exercice 2021

Il s'agit du même sujet mais sur un périmètre plus restreint de 20 communes.
Nous allons présenter lors d'une prochaine réunion de commission extra syndicale dédiée la présentation des résultats du contrôle 2021.

Exercice 2022

Là aussi, nous travaillons à harmoniser les exercices et nous appliquerons la même stratégie exposée précédemment.

4. POINT D'INFORMATION SUR LA COMMUNICATION

Par François CAPON

➤ Projection du diaporama (actions de communication)

M. CAPON.- Nous abordons ce chapitre sur la communication. Tout à l'heure nous aurons une Visio avec l'AMO qui nous prépare le nouveau site Internet.

Il est important de faire un point sur toutes les actions de communication mises en œuvre depuis un certain temps et de vous préciser ce à quoi elles correspondent.

Nous avons intégré à la marque « Territoire Energie ». Nous faisons donc partie du groupe national « Territoire Energie ». C'est gratuit et c'est une déclinaison de communication très simple et surtout très efficace.

Le marché de communication est fait de manière raisonnée. On a essayé d'imaginer ce qui était bon de faire pour le Syndicat. On est parti d'une page blanche et un marché a été lancé. Au moment de relancer le marché on s'est rendu compte que, finalement, il était prudent de revoir ce que l'on avait prévu initialement. La bonne raison est que nous avons les capacités de le faire en interne.

Géraldine s'occupe de ce volet-là et nous avons pensé qu'il était beaucoup mieux de réaliser une compétence en interne, plutôt que de déléguer à travers des prestations financières extérieures. Les coms sont faites en interne et c'est bien de les faire en interne. C'est un grand progrès que nous avons fait.

Sur toutes les actualités que l'on réalise on vous envoie des petites annonces d'actu afin que vous soyez au courant. Cela vous permet d'avoir l'information au fil de l'eau.

Un cabinet nous a aidé et nous avons repris de A à Z toute la communication. Un document a été fait sur lequel à priori nous n'avons que de bonnes remontées. Il répond à vos attentes en étant varié, précis sans être somnifère.

Nos locaux ont été agencés de façon plus moderne. C'est une identité qui nous va bien. A l'extérieur nous irons voir la fameuse plaque « Territoire d'énergie » puisque nous faisons à présent partie de cette marque. Dans tous les autres Syndicats de France et de Navarre vous verrez également la plaque « Territoire d'énergie ». Le dernier est le Var. On est en plein dans ce mouvement national.

Nous avons nos propres panneaux de chantier pour les travaux du SMED qui construit aussi des réseaux.

Notre Zoé est décorée et toutes nos voitures le seront. Nous avons acheté une autre voiture électrique. Petit à petit on renouvelle nos véhicules qui sont floqués ainsi que les

vêtements. Lorsque l'on se trouve sur un chantier il est toujours bon de reconnaître le SMED.

On inaugure aujourd'hui des photos et des vidéos réalisées par la personne ici présente. Ces vidéos permettront d'illustrer les activités du Syndicat autrement que par des pages et des pages. Mieux vaut quelques minutes de vidéos plutôt que de rédiger de longs rapports.

LinkedIn est un réseau professionnel qui nous a été très utile pour les recrutements.

Une date à retenir, les 30 ans du SMED l'année prochaine au mois de mai. Tous les points de coms, ne vous inquiétez pas, ce n'est pas pour un seul évènement mais pour tout ce qui est prévu pour les trois ans à venir. On ne fait pas de one shot publicitaire, mais vraiment de la com censée répondre à une information et à des besoins d'identification.

On prépare aussi une vidéothèque avec toutes les documentations.

Je passe la parole à M. Collombet pour nous présenter le site Internet. Tout ce travail est fait par une petite équipe en interne, avec la validation du Président, et du Vice-président à la com, Monsieur Ghigonetto, Maire de Ceyreste.

- Intervention de Monsieur COLLOMBET de l'entreprise Synapse pour la présentation de la maquette de la refonte du site internet.

M. COLLOMBET.- La structure du site est faite avec des images provisoires. Un bandeau jaune reprend le logo, un menu appelé « burger » avec trois bandes horizontales. Plus bas on a une première zone d'information, puis des accès directs et des actualités que l'on fera tourner.

Sur le site dans sa version habituelle on voit une petite bande haute avec un moteur de recherches, l'outil d'accessibilité ainsi que des liens vers d'autres points.

En-dessous apparaissent le logo ainsi que les différents menus. Menu SMED13, menu vers les missions, les différentes actualités, des publications et des liens vers tous les partenaires principaux du SMED13.

Plus bas apparaissent les deux zones de présentation. Une présentation de Simone, les bornes de recharge. L'internaute peut passer sur une deuxième présentation sur le site.

Des accès directs vers l'électricité, le gaz, la maîtrise de l'énergie, la mobilité propre et l'achat d'énergie. Ces accès directs sont pour les internautes qui reviennent sur le site. Cela leur permet de gagner du temps plutôt que de passer par les menus. C'est un double accès puisque l'on retrouve les mêmes choses à travers les menus.

Plus bas dans la page d'accueil on voit des actualités et des liens vers actu, Simone, Linky, les générateurs, l'agenda, de quoi vous contacter ainsi que des lettres d'information.

Le déploiement des couleurs du logo permet de redonner les informations de localisation.

Sur le site ce sont des pages provisoires sur les textes et les images. Dans chaque page apparaît le titre bien centré de façon à ce que l'internaute sache où il se trouve. L'image à l'intérieur du logo. Une introduction apparaît en violet sur un fond gris. Les informations de la page. Des chiffres qui tournent pour arriver à l'information.

Sur le côté des contacts où des points qui peuvent intéresser l'internaute. C'est toujours au même endroit de façon à ce que l'internaute trouve facilement les informations complémentaires ou les téléchargements s'il a besoin de télécharger des documents.

A l'intérieur on trouve ce que l'on appelle des articles en accordéon que l'internaute pourra ouvrir. Cela lui permettra d'avoir plus d'informations directement visibles avant d'ouvrir des paragraphes.

Pour avoir une vision plus globale c'est bien d'avoir toutes les dates où, par exemple, en 2016 a été lancé le déploiement des IRVE et, en 2018 l'arrivée de Métropole-Aix-Marseille.

Le SMED a fait très attention à hiérarchiser son information. Ce sont des paragraphes très courts avec chaque fois un titre de paragraphe. Comme l'internaute ne reste pas longtemps sur une page il peut trouver rapidement ce qu'il cherche.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions sur le fonctionnement du site.

M. le Président.- Merci pour cette présentation, merci à toute l'équipe pour avoir travaillé avec vous sur ce sujet.

5. POINT D'INFORMATION SUR L'ACTIVITE DU SYNDICAT

1. ACHAT D'ENERGIE

Par Alexandre APPARICIO

1.1. Point sur les marchés d'énergie

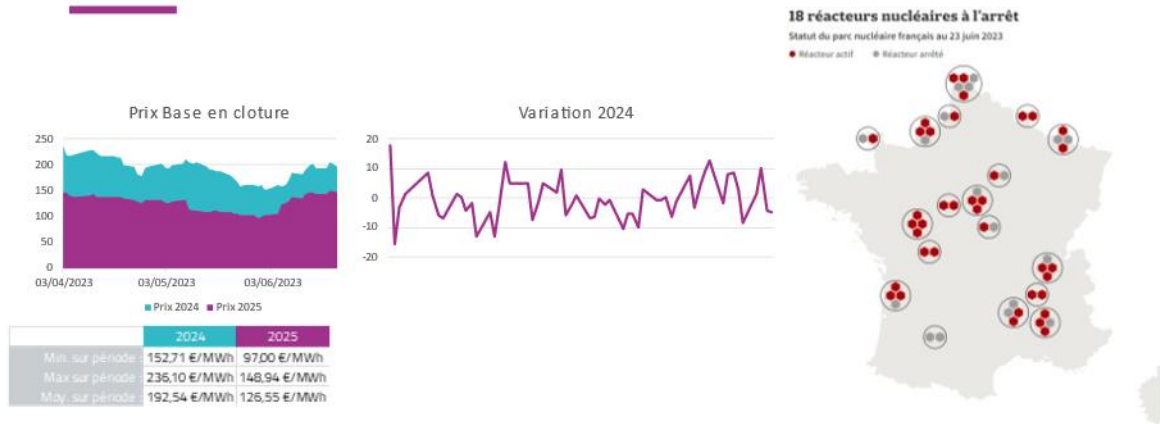
Electricité

Ces derniers jours ont été marqués par une hausse générale des prix sur tous les horizons de livraison.

L'électricité a grimpé, dans le sillage des prix du gaz et du carbone. Les marchés anticipent aussi un été chaud : la demande d'électricité en hausse tandis que des vagues de chaleur affecteraient la production éolienne ainsi que la disponibilité hydraulique et nucléaire. Semaine dernière, 18 des 56 réacteurs du parc nucléaire français étaient à l'arrêt.

Le produit 2024, toujours très volatile, a sur les trois derniers mois atteint un niveau moyen d'environ 190 €/MWh dans une fourchette allant de 152 à 236 €/MWh. Idem pour 2025 avec un niveau de prix moyen plus bas d'environ 126 €/MWh.

Le marché de l'électricité



Depuis quelques semaines on observe une hausse importante des prix avec une grosse volatilité. Le prix le plus bas était à 152 € et le plus haut à 236 €. Des variations se font au jour le jour de quasiment 10 € en moyenne. Tout cela a vraiment complexifié notre stratégie.

C'est la météo qui règle le prix, au plus il fait chaud, au plus on a besoin d'électricité et les productions sont au rendez-vous.

Le solaire fonctionne moins bien du fait de la chaleur. L'hydraulique doit être rééquilibré. Il y a la production d'électricité mais aussi l'irrigation des terres agricoles. Il faut faire des choix et ces derniers sont souvent plus économiques que réseaux.

On est toujours en grande difficulté sur notre parc nucléaire face à la sécheresse. 18 réacteurs sont à l'arrêt. Pour beaucoup la reprise devrait se faire en fin d'année ou au début 2024. On sent poindre une tension pour l'hiver.

Gaz Naturel

Des tensions sur la production poussent le gaz à la hausse.

Les prix du gaz ont fortement augmenté au début du mois de joint et semble s'inscrire dans une tendance haussière.

La production de gaz norvégien est perturbée par des fuites et des maintenances sur de nombreuses installations. Amsterdam a de nouveau évoqué la possible fermeture définitive de Groningen, plus grand champ gazier d'Europe, le 1er octobre prochain. Les importations de GNL ralentissent, en raison de maintenances sur les installations d'approvisionnement et d'une demande asiatique croissante. En parallèle, la hausse des températures entraîne une plus grande demande d'énergie.

1.2. Point sur les groupements de commandes

Prises de position Gaz Naturel :

Comme vu précédemment les marchés sont inscrits dans une tendance baissière mais toujours dans un contexte de grande volatilité (cotation des fournisseurs valable 5 minutes). Aussi, afin de nous permettre de bénéficier de cette baisse nous avons légèrement modifié notre stratégie en indiquant au fournisseur un prix cible à atteindre sur une période de 3 jours.

Ce prix était une projection des tendances des prix de clôture des marchés.

Cette souplesse supplémentaire accordée au fournisseur lui a permis d'atteindre la cible pour les volumes restant à couvrir sur les périodes de 2024 et 2025.

Nous avons donc fini nos achats pour le gaz sur le marché actuel et sommes maintenant en capacité de vous communiquer les prix obtenus pour la fourniture en gaz naturel pour 2024 et 2025.

	Gaz 2023	Gaz 2024	Gaz 2025
Prix moyens pondérés	136,99 €/MWh	81,48 €/MWh	70,81 €/MWh
Couverture réalisée	100%	100%	100%

Soit une économie de 40% entre 2023 et 2024 et 13% entre 2024 et 2025.

Une information accompagnée d'une simulation sera envoyée prochainement à chaque membre.

Prises de position en électricité :

Pour l'électricité le même constat s'applique, tendance à la baisse dans un marché tendu qui se traduit par une forte volatilité des prix « intraday ».

Cependant, à la différence du gaz naturel en électricité le prix final de fourniture se construit par addition de trois produits :

- L'ARENH
- La Base hors ARENH
- La Pointe

La stratégie d'achat et donc beaucoup plus complexe à mettre en œuvre et les résultats sont également très dépendant de la disponibilité de nos droit ARENH.

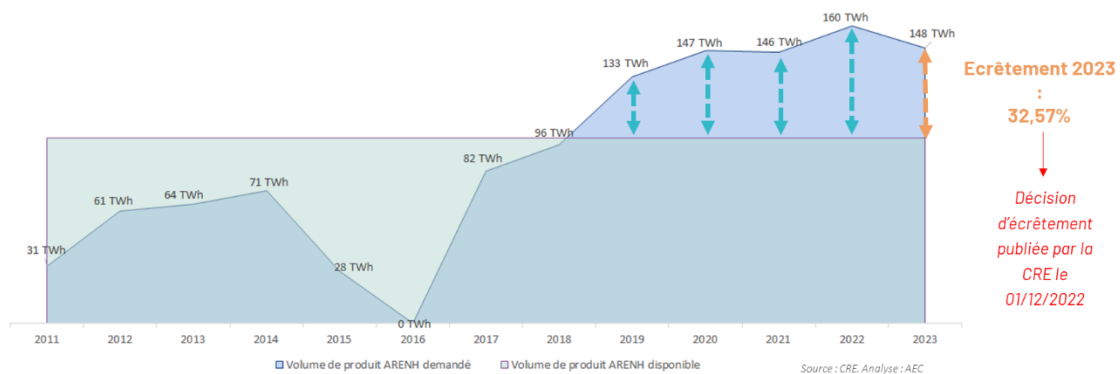
- **L'ARENH**

A date, le prix de l'ARENH est fixé à 42€/MWh et représente environ 65% de nos besoins (hors écrêtement).

Aussi, au vu des prix de gros qui gravitent autour des 200 €/MWh, nous avons envoyé au fournisseur un premier ordre d'approvisionnement pour 100% de nos besoins 2024 sur ce « produit ».

Cette demande va constituer la base de nos achats.

Toutefois, compte tenu du contexte actuel et des niveaux des prix de marchés, il est très probable qu'un écrêtement soit prononcé en fin d'année (réduction de nos droits), à l'image des années précédentes.



Nous avons souhaité anticiper ce très probable écrêtement afin de ne pas subir le prix du marché en fin d'année, date généralement la moins favorable.

C'est pourquoi nous avons envoyé un ordre de sur-couverture de nos droit ARENH de 30% au prix de 199,24€/MWh.

On peut s'attendre à des baisses. On saura vous dire la réalité du prix de fourniture que début décembre.

Pour le Lot EDF nous avons également « sur couvert » à hauteur de 30% mais sur une stratégie décalée dans le temps avec un prix de 160,45 €/MWh.

- **La base hors ARENH**

A l'inverse de l'ARENH ce produit représente 40 % de nos volumes, il est donc important mais d'un impact moindre sur le prix final de fourniture.

Actuellement nous avons couvert 23,5 % de nos besoins à 187€/MWh. Aussi, nous avons voulu assurer une part importante des volumes restant ; compte tenu des incertitudes liées au Nucléaire Français durant cet été (période de Canicule et de sécheresse).

C'est pourquoi nous avons bloqué 50 % du volume au prix de 199,24€/MWh et 25 % du volume 2025 au prix de 134,00 €/MWh.

Pour le lot EDF la même stratégie a été appliquée avec les résultats suivants :

- 25 % au prix de 179,25 €/MWh
- 50 % au prix de 190,93 €/MWh

Nous n'avons pas encore procédé à une sur-couverture de l'ARENH ni couvert une partie de 2025.

▪ La Pointe

Ce produit ne concerne que le lot d'EDF.

Même analyse que pour la base, les deux produits étant liés, ils évoluent de façon identique mais a des niveaux de prix plus élevés pour la pointe.

Les résultats obtenus à date :

- 25 % au prix de 275,10 €/MWh
- 50 % au prix de 311,59 €/MWh

Conclusion générale

Il est encore trop tôt pour faire des simulations budgétaires de fourniture d'électricité 2024. Toutefois et si vous le souhaitez, nous pouvons travailler à l'élaboration de différents scénarios (optimiste, pessimiste et tendanciel) ou bien attendre encore que l'été passe, nous permettant ainsi d'affiner nos hypothèses.

Amortisseur électricité :

Le gouvernement a publié, au journal officiel du 21 avril dernier, le décret précisant les dispositifs de bouclier tarifaire électricité et d'amortisseur électricité. Pour les consommateurs finals d'électricité non domestiques éligibles, le décret décale ainsi les dates limites de transmission des attestations d'éligibilité aux bouclier tarifaire électricité et amortisseur électricité (30 juin ou 31 juillet suivant les cas).

A la suite de cette publication, nous avons interrogés nos deux fournisseurs concernant le taux de retour et pour l'heure, nous n'avons obtenu que celui d'Octopus.

Ce retour montre que $\frac{1}{4}$ des adhérents n'ont pas fait valoir leur éligibilité. Nous allons en parallèle en les services du fournisseur relancer ces adhérents.

Webinaire :

Un Webinaire sur le thème de la Facturation s'est tenu le 18 avril 2023 de 15h à 16h30 ; nous avons comptabilisé une centaine de participants que nous remercions pour leur intérêt.

Le support de présentation a été transmis aux participants, et le service Energie se tient à disposition pour toute question (grouperment-energie@smed13.fr)

Un Webinaire sur l'Outil de suivi de consommation et de facturation Deepki a été organisé par les économes de flux SMED13 pour tous les membres (anciens et nouveaux) du Groupement d'Achat d'Énergie.

Le but étant de consolider les connaissances des utilisateurs réguliers mais également de permettre une bonne prise en main de l'outil par les nouveaux utilisateurs.

Cet évènement se déroulera ce jeudi 8 juin 2023 de 10 à 12h.

2. PATRIMOINE PUBLIC

2.1. Bâtiments

- **Merisier**

Fin du Programme : 31/12/2023

Le SMED13 avait inscrit, lors de sa candidature, un montant de 59 500 € (subventionné à hauteur de 50 %) pour s'équiper d'outils de mesure et de télérelève à déployer auprès des collectivités.

Une demande de modification a été transmise et acceptée par la FNCCR pour attribuer cette enveloppe à l'acquisition de 128 capteurs CO2 et de 5 malles ISIDIAG.

Les capteurs CO2 ont été distribués aux communes qui en avaient émis le souhait (à la suite d'un sondage), et installés au sein des établissements scolaires qui n'en étaient pas encore équipés.

Les mallettes ISIDIAG, outil de mesure avec contrôle de températures ambiantes et déperditions énergétiques du bâtiment, outil d'analyse et d'aide au réglage pour modifier les courbes de chauffe, respect des consignes, ont été livrées.

4 mallettes ont été installées dans les écoles MERISIER, à l'exception de ST REMY DE PROVENCE pour une campagne de mesure d'un 1 mois (du 24 avril au 24 mai). Il s'agira d'organiser une seconde campagne de mesure cet hiver, lorsque la période de chauffe aura débuté.

Point sur le volet pédagogique mené par le CPIE

Pour information, un dossier a été transmis pour répondre l'Appel de Fonds du 12/05/2023.

Les prochaines dates d'Appel de Fonds sont fixées au 13/10/2023 et au 26/02/2024.

- **Séquoia :**

Fin du programme fixée au 31/12/2023

Le processus de signature de la convention a débuté ; il a été soumis à signature de la Ville d'ARLES. Nous avons bon espoir que les 16 autres membres aient signé le document avant le début des congés d'été, et surtout avant le prochain Appel de Fonds qui a été fixé au 10/07/2023.

Un mail va être prochainement envoyé aux communes afin de récolter toutes les factures qui pourront être versées au dossier.

Dernier Appel de Fonds : 19/02/2024

Suite à donner pour 2024 :

Nous avons présenté lors de la journée de formation organisée par l'ATD13 le 16 mai dernier aux Pennes Mirabeau le rôle du SMED13 dans la transition énergétique et son accompagnement.

Les programmes vus précédemment (Séquoia, Merisier) se terminent en fin d'année, il est maintenant temps de préparer la suite.

Aussi, nous allons transmettre à l'ensemble des communes (élus et services) du département un questionnaire pour cibler au mieux leurs attentes et besoins en la matière.

Lancement de CUBE VILLES :



Lancement le 16 mai 2023

CUBE VILLES est un Challenge d'économie d'énergie qui s'adresse aux bâtiments communaux dans une approche ludique et conviviale, organisé par 3 acteurs : ACTEE, IFPEB et le CEREMA.

L'inscription se fait par la ville candidate pour au moins 5 bâtiments communaux, dont l'hôtel de ville obligatoirement. Aucune limite au niveau du nombre de bâtiments inscrits.

Objectifs

- Mobiliser et fédérer les agents communaux et les élus dans une démarche volontaire de sobriété énergétique
- Bénéficier d'un accompagnement à l'animation, d'évènements et d'outils pour engager sa collectivité dans le challenge
- Sensibiliser l'ensemble des usagers sur les pratiques d'économies d'énergie
- Réduire efficacement les consommations énergétiques de sa collectivité sans réaliser des travaux lourds mais en effectuant des réglages d'exploitation
- Accéder à un classement inter-villes d'économies d'énergie

Pourquoi participer ?

- Inscrire les bâtiments de la ville dans la transition énergétique
- Se conformer aux réglementations (ex : obligations relatives au Décret Tertiaire)
- Être un exemple pour l'ensemble de la municipalité
- Améliorer le confort des usagers des bâtiments tout en réalisant des économies d'énergie
- Agir de manière concrète pour la sobriété énergétique

Le coût pour participer à ce challenge est de :

- 6 000 € pour les villes < 30 000 habitants

- 12 000 € pour les villes > 30 000 habitants

Pour les inscriptions, une seule adresse !

<https://cube-ville.org/>

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à contacter l'IFPEB à l'adresse mail suivante :

cube.ville@ifpeb.fr

Une communication sera prochainement réalisée par le SMED13 à destination des 29 communes du PETR du Pays d'Arles.

2.1. Eclairage public

Nous sommes toujours dans la période de recrutement pour relancer notre accompagnement sur les sujets liés à l'éclairage public.

Malheureusement le candidat que nous avons sélectionné c'est désisté et nous revoilà reparti pour une nouvelle période de recherche de candidats.

L'offre d'emploi a été republiée et de nouveaux candidats seront reçus en entretien début juillet.

RDV en septembre pour, espérons-le, une issue positive.

3. IRVE

Travaux

Le programme 2023 d'installation de 13 bornes présenté lors du Comité Syndical avance sans grandes difficultés. Toutefois nous restons attentifs aux délais liés aux raccordements. C'est pourquoi nous allons prochainement rencontrer ENEDIS pour clarifier la situation et éviter ainsi un décalage du calendrier.

Grille tarifaire 2023 :

	ABONNÉ*	NON ABONNÉ et ITINÉRANT
CHARGE LENTE & NORMALE (jusqu'à 22kW AC)		
Coût au kWh	0,300 €/kWh	0,330 €/kWh
Coût après charge Facturé à la minute	3,00 €/h	3,30 €/h
CHARGE RAPIDE (Supérieur à 23kW AC)		
Coût au kWh	0,380 €/kWh	0,418 €/kWh
Coût après charge Facturé à la minute	3,00 €/h	3,30 €/h

* remise de 10% sur l'ensemble de la facture

Modifiée pour la dernière fois en février 2022, et compte tenu de la hausse des prix de l'électricité intervenue en 2023, il est à nouveau nécessaire de modifier la grille tarifaire d'accès au service de recharge pour véhicules électriques du réseau SIMONE opéré par le SMED13.

Nous profitons également de l'occasion pour basculer d'une grille tarifaire assise sur la durée (minute) à une facturation au kW/h, auquel est associé un prix après charge pour éviter les « voitures ventouses ». Cela fait suite aux nombreuses demandes qui nous sont remontées régulièrement par les usagers, chaque véhicule ayant une vitesse de charge différente cela permet une équité tarifaire pour les usagers.

Cette dernière est ensuite différente en fonction de puissance maximum délivrée par la station.

Nous concevons un tarif préférentiel pour les abonnés aux réseaux SIMONE et La Recharge avec une remise de 10% sur la facture.

Période	Consommation	CA Grille 22	CA Grille 23	Ecart €	Ecart %
31/05/2022 - 31/05/2023	221 609,83 kWh	49 641,20 €	82 157,59 €	32 516,39 €	66%

Le tarif a été fixé pour permettre de payer les factures d'électricité et de dégager un très léger bénéfice pour financer une partie des coûts d'exploitation et de maintenance du réseau.

Cette nouvelle grille sera proposée aux votes du prochain Comité Syndical.

4. SIGNATURE DE LA CONVENTION ECOWATT AVEC RTE

La Charte d'engagement EcoWatt portée par RTE et l'ADEME nous permettra de devenir acteur du dispositif EcoWatt. Elle nous engage à mettre en œuvre des bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité (sensibilisation des agents, relais des signaux d'alerte EcoWatt, modération et planification de la consommation d'électricité, ...).

Elle s'inscrit dans le plan de sobriété porté par le SMED13 et vient compléter ce dernier en cas d'alerte.

4.1. Actions déjà effectuées :

- Extinction des projecteurs extérieurs
- Diminution de la température intérieure (19°C)

- Suppression d'un photocopieur
- Mise en place de replis du chauffage sur 3 zones (centre, ouest et est) le weekend et entre 16h et 6h30 la semaine
- Raccordement de l'évier de la cuisine au chauffe-eau solaire
- Diminution de la sensibilité lumineuse et des temporisations de certains détecteurs dans les circulations et remplacement de ceux défectueux
- Suppression d'éclairages superflues à l'extérieur

4.2. En cours :

- Passage en LED des luminaires des circulations et des parties communes ainsi que des bureaux régulièrement éclairés
- Coupure des résistances du chauffe-eau pour ne garder que le solaire (à étudier)
- Mise en place de multiprises avec interrupteur dans les bureaux
- Sensibilisation des agents aux écogestes lors de réunion RH avec proposition de supports dématérialisés
- Mettre en place le repli de toutes les zones de chauffage du bâtiment

4.3. En période d'alerte EcoWatt :

- Extinction des photocopieurs
- Coupure des alimentations des ordinateurs portables
- Coupure des alimentations des seconds écrans (poste fixe et portable)
- Interdiction d'utiliser les appareils de la cuisine (cafetière, le micro-onde, bouilloire...)
- Extinction des éclairages des bureaux
- Coupure du chauffage
- Coupure des CTA
- Décaler la recharge des véhicules électrique de service et du personnel
- Couper la station GNV (compresseur)

5. LANCEMENT DU MARCHÉ D'ASSURANCE

Il s'agit d'une consultation pour la souscription au 1^{er} janvier prochain d'un marché d'assurance alloti de 4 lots :

- « Dommages aux biens »,
- « Responsabilité civile »,
- « Flotte automobile »
- « Cyber risques »

Le SMED13 est assisté par le cabinet AFC spécialiste dans le montage des dossiers pour ce type de marché spécifique.

Un estimatif à la hausse

La réglementation relative aux Marchés Publics précise que les seuils correspondent à l'estimation de prestations homogènes.

Dans le domaine des assurances, le caractère homogène est celui de la "famille" d'assurance concernée.

Pour notre structure, les "familles" concernées par la consultation peuvent être estimées de la façon suivante :

- assurance dommages aux biens	=	15 000 €
- assurance responsabilité civile *	=	220 000 €
- assurance flotte automobile	=	20 000 €
- assurance cyber risques	=	15 000 €

Total	=	270 000 €

* y/c la garantie « responsabilité civile décennale

- **Durée**
4 ans
- **Calendrier prévisionnel**
 - Envoi publicité : dès réception du dossier à compter du **2 juin 2023**
 - Réception des offres : **14 AOUT 2023**
 - Ouverture des plis et envoi à AFC Consultants pour analyse : **21 AOUT 2023**
 - Choix des assureurs : **ATTRIBUTION mi-septembre (CAO)**
- **Critère d'attributions**
Pour ce marché, les critères de pondération sont :
 - Valeur Prix : 40 %
 - Valeur Technique : 60 %

6. POINT D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES HUMAINES

- **Stagiairisation de Stéphanie LESAGE**
Madame Stéphanie LESAGE a rejoint les effectifs du Syndicat en tant qu'assistante comptable le 02 novembre 2022 (départ à la retraite de Mme Brigitte GIRY).

Elle bénéficie d'un contrat à durée déterminé à temps plein.

Il est proposé de la stagiairiser à partir 01/08/2023.

Le poste de gestionnaire finances a été créé par délibération n°2022-45 en date du 17 octobre 2022.

▪ **Renouvellement CDD de Cédric EL MEDJERI**

Monsieur Cédric EL MEDJERI a rejoint les effectifs du Syndicat au sein du service Energie à compter du 1er aout 2022.

Il s'agit d'un contrat d'une durée de 3 ans, dont les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

Le contrat arrivant à échéance le 31 juillet 2023, il sera renouvelé pour une durée de 2 ans pour continuer sa mission.

6. ELECTRIFICATION RURALE / REPARTITION FACE 2023

Par Michel LAN, Vice-Président

La commission extra syndicale « Répartition » du SMED13 s'est réunie le jeudi 1^{er} juin 2023 au siège du Syndicat pour répartir la dotation départementale 2023 :

Travaux de renforcement, extension, sécurisation, et enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique Aide à l'Électrification Rurale

1. RAPPEL

Le Compte d'affectation spécial « Facé »

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification est devenu en 2011 CAS FACE (Compte d'affectation spécial « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale »).

Le budget établi doit donc faire l'objet « d'autorisations d'engagement » correspondant aux aides à répartir.

Le fonds couvre au maximum 80 % de travaux éligibles HT.

Décret du 14 janvier 2013 sur les aides à l'électrification rurale

A la suite de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2015 portant classification des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale, les communes désignées sont au nombre de 30.

Il s'agit de :

ALLEINS, AUREILLE, AURONS, LA BARBEN, LES BAUX DE PROVENCE, BEAURECUEIL, BELCODENE, BOULBON, CABANNES, CHARLEVAL, CHATEAUNEUF LE ROUGE, CORNILLON-CONFoux, EYGALIERES, LAMANON, MAILLANE, MAS BLANC DES ALPILLES, MAUSSANE LES ALPILLES, MEYRARGUES, MOLLEGES, SAINT ANDIOL, SAINT ETIENNE DU GRES, SAINT MARC JAUMEGARDE, SAINT PIERRE DE MEZOARGUES, LE PARADOU, SAINT ANTONIN SUR BAYON, SAINT ESTEVE JANSON, SAINT PAUL LEZ DURANCE, VAUVENARGUES, VERNEGUES, VERQUIERES.

2. REPARTITION DES AIDES FACE 2023

Montants des aides à l'électrification rurale

Le Conseil à l'électrification rurale réuni le 21 février 2023 a validé la répartition en dotations départementales.

L'arrêté de la ministre de la transition écologique du 4 avril 2023 fixe la répartition des aides du Facé en sous-programmes.

Pour information, à partir de cette année 2023, les demandes de subventions se font maintenant en ligne notamment les informations techniques et électriques.

La demande de subvention, à réaliser avant le 30 septembre, doit porter sur la totalité des crédits mis à disposition.

Sur la base des autorisations d'engagement ouvertes en 2023 sur le compte d'affectation spécial « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale », le Département des Bouches-du-Rhône bénéficie, au titre de l'année 2023, de dotations à hauteurs des montants suivants :

- **Sous-programme « Renforcement des réseaux » : 717 K€**
- **Sous-programme « Extension des réseaux » : 197 K€**
- **Sous-programme « Enfouissement et pose en façade » : 68 k€**
- **Sous-programme « Sécurisation » : 122 k€**

Somme annuelle : 1103 k€

- **Pénalité de gestion de stock : 10.00 %**

Critères d'attribution des aides

Les opérations de sécurisation et renforcement du réseau électrique présentées pour attribution sont prioritaires car elles répondent à un ou plusieurs des critères suivants :

- **Plainte client auprès de l'exploitant,**
- **Longueur de tronçon du départ supérieur à 2 km,**
- **Nombre important de clients mal alimentés,**
- **Chutes de tension supérieure à 12 %,**
- **Tête de départ en surcharge,**
- **Certificat d'urbanisme ou permis de construire en cours ou à venir nécessitant un renforcement en plus de l'extension du réseau**

Chaque opération a fait l'objet d'une analyse à travers le dossier de criblage de l'exploitant Enedis, d'une visite terrain, d'une étude de simulation avec le renforcement ou la mise en sécurité projetés, d'un chiffrage et de cartographies.

3.REPARTITION DES SOUS-PROGRAMMES FACE 2023

CAS FACE – RENFORCEMENT 2023

N° SMED13	Commune	Lieux des Travaux	Montant opération HT	Aide FACE (80 %)
2023.ErA. SMED.069	ALLEINS	BT Poste BARLATIERE - Route de Lamanon - RD71B	34 331 €	27 465 €
2023.ErA. SMED.066	BAUX-DE-PROVENCE	BT Poste MACHOTTE - Chemin de l'Aire de l'Ase	75 006 €	60 005 €
2023.ErA. SMED.055	CHARLEVAL	BT poste BONNEVAL par CHAFFARD - Chemin des Chaffards	33 292 €	26 634 €
2023.ErA. SMED.046	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	BT Poste CARLAMUSSO - Chemin Baudon	27 244 €	21 795 €
2023.ErA. SMED.064	CORNILLON-CONFOUX	BT poste BARZAC - Route de Confoux - D70	49 782 €	39 826 €
2023.ErA .SMED.03 2	MAILLANE	BT poste VALLEYGUETTE par MEUILLES - Chemins des Gamenieres et Meuilles	67 921 €	54 337 €
2023.ErA. SMED.047	MAS-BLANC-LES-ALPILLES	BT poste PLAN - Chemin des Pins	106 386 €	85 109 €
2023.ErA. SMED.056	MAUSSANE-LES-ALPILLES	BT poste CALVILLE - Chemin de Fondchaude	128 961 €	103 169 €
2023.ErA. SMED.060	PARADOU	BT poste PARAVIL - Chemin St-Roch et Avenue Jean Bessat	100 619 €	80 495 €
2023.ErA. SMED.057	SAINT-ETIENNE-DU-GRES	BT Poste GRAND BEL AIR par poste PSSB Route d'Avignon - RD470N	130 176 €	104 141 €
2023.ErA. SMED.063	VAUVENARGUES	BT postes FAYA13, MORALISTE et VAUVENARGUES - Boulevard du Moraliste - D10H	85 797 €	68 638 €
2023.ErA. SMED.070	VERQUIERES	BT poste MONEDE Route de Cabannes RD74e et RD7N	56 360 €	45 088 €
TOTAL			895 875 €	716 700 €

CAS FACE EXTENSION_2023

N° SMED13	Commune	Lieux des Travaux	Montant opération HT	Aide FACE (80 %)
2023.ErE. SMED.067	PARADOU	RBT Poste "LOCHE" par "BARALOCHE" - Chemin de castillon	68 429 €	54 743 €
2023.ErE. SMED.059	SAINT-ANDIOL	BT Postes RN7, CERISE et SOURCE - Rn7 - Chemin du Ramplan	178 321 €	142 657 €
TOTAL			246 750 €	197 400 €

CAS FACE SECURISATION_2023

N° SMED13	Commune	Lieux des Travaux	Montant opération HT	Aide FACE (80 %)
2023.ErS. SMED.054	CABANNES	BT issu du poste VATICAN 2 - Lieu dit : Le Jas (Tranche 2)	54 448 €	43 558 €
2023.ErS. SMED.052	MOLLEGES	RBT issu du poste ROURE - Chemin du Moulin à vent	97 552 €	78 042 €
TOTAL			152 000 €	121 600 €

CAS FACE ENFOUISSEMENT_2023

N° SMED13	Commune	Lieux des Travaux	Montant opération HT	Aide FACE (80 %)
2023.ErC. SMED.053	EYGALIERES	BT issu du poste NOTRE DAME - Chemin du Bagna (Tr 4)	84 500 €	67 600 €
TOTAL			84 500 €	67 600 €

Il est proposé de :

- Approuver la Répartition FACE 2023 – Electrification Rurale,
- Autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage

APPROBATION A L'UNANIMITE

**7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES BDR – SMED 13
MAITRE D'OUVRAGE (PROGRAMME FACE 2023) - INTEGRATION DANS
L'ENVIRONNEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Par Jacky GERARD, Vice-Président

Il convient de solliciter, dans le cadre des travaux coordonnés d'enfouissement des réseaux de communications électroniques avec les réseaux électriques, l'aide du département, pour les communes de moins de 20 000 habitants, qui ont une opération sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	APS Montant (€HT)	DEP SUBV CD13 (en €)	Taux (en %)	Subv. SOLLICITE (en €)	SOLDE (en €)
2023.TEL. SMED.071	MAUSSANE-LES-ALPILLES	Chemin de Fondchaude	20 846	19 931	30%	5 979	14 867
2023.TEL. SMED.068	SAINT-ANDIOL	Chemin du Ramplan	14 407	13 579	30%	4 074	10 333
2023.TEL. SMED.072	MOLLEGES	Chemin du Moulin à vent	37 833	35 519	30%	10 656	27 178
TOTAL			73 086	69 029		20 709	52 378

Il est proposé de :

- Autoriser le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques – SMED13 maître d'ouvrage auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- Autoriser le Président à solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » - volet réseaux - auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- Le SMED13 assurera un financement correspondant à la somme de 25 200 €. Le SMED13 fera appel à d'autres partenaires financiers (la Commune).

APPROBATION A L'UNANIMITE

8. RELIQUAT FACE / 2022 - COMMUNE DES BAUX DE PROVENCE

Par Michel LAN, Vice-Président

Afin de consommer la totalité de l'enveloppe Facé, sous-programme « renforcement », et répondre aux besoins urgents des communes, il convient de voter un reliquat pour le programme 2022.

L'opération de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité se situe sur la commune des BAUX DE PROVENCE :

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	Montant Opération HT	AIDE MAXI DU CAS FACE 80% HT
2023.ErA. SMED.075	BAUX-DE-PROVENCE	xx BT poste COLOMBIER par nouveau poste 4 UF - Chemin de Colombier	103 153 €	82 522 €

Il est proposé de :

- Approuver le Reliquat Facé 2022 – Renforcement du réseau de distribution publique d'électricité,
- Autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage.

APPROBATION A L'UNANIMITE

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES BDR – SMED 13 MAITRE D'OUVRAGE – INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - COMMUNE DE MEYREUIL

Par Jacky GERARD, Vice-Président

Il convient de solliciter, dans le cadre des travaux coordonnés d'enfouissement des réseaux de communications électroniques avec les réseaux électriques, l'aide du département, pour les communes de moins de 20 000 habitants, qui ont une opération sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

Opération concernée :

N° SMED	Commune	Lieux Travaux	Montant Opération HT	Dépense subv. CD13 (max 95.000 € HT)	Subv. CD13 sollicitée (Taux : 30%)	Commune Solde
2022.TEL. SMED.104	MEYREUIL	Chemin des cigales	12 500 €	11 760 €	3 528 €	8 972 €

Il est proposé de :

- **AUTORISER** le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques – SMED13 maître d'ouvrage (pour les Communes de moins de 20 000 habitants) auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- **AUTORISER** le Président à solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » - volet réseaux - auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- **LE SMED13** assurerait un financement correspondant à la somme de 8 972 €. Le SMED13 fait appel à d'autres partenaires financiers (la Commune).

APPROBATION A L'UNANIMITE

10. RELIQUAT ARTICLE 8 / 2022 - COMMUNE DE ALLEINS

Par Michel LAN, Vice-Président

Afin d'optimiser la participation « Article 8 » votée et répondre aux besoins urgents des communes, il convient de se prononcer sur un reliquat d'enveloppe pour des travaux SMED13 maître d'ouvrage.

La consommation du programme voté en 2022 (travaux 2024) amène à des ajustements car des travaux prévus en coordination avec le Département et la Métropole ont pris du retard et ne seront pas démarrer dans les délais prévus initialement.

Le Chantier d'Alleins (2023.ENV.SMED.042) est une suite de programme coordonnée avec des travaux communaux d'aménagement de la voirie.

La tranche 1 de l'Avenue Delattre de Tassigny a été retenue dans le cadre de la 1ère répartition de l'enveloppe article 8 votée en 2023 (délibération SMED13 du 4 avril 2023 N°23_29DL).

Ces deux tranches seront lancées en même temps.

Il est proposé d'attribuer un reliquat Article 8, année 2022, pour :

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	APS Montant HT	PART. Art8
2023.ENV.SMED.042	ALLEINS	Av Delattre de Tassigny (Tr 2)	140 794 €	48 000 €

Il est proposé de :

- **APPROUVER** le Reliquat Article 8 année 2022
- **AUTORISER** le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage

APPROBATION A L'UNANIMITE

M. le Président.- En aparté M. Capon me faisait part de sa satisfaction d'avoir des reliquats. Cela veut dire que des économies sont faites sur l'ensemble des programmes. Cela nous permet d'optimiser les sommes et de financer des projets nouveaux. C'est bien de récupérer et surtout de profiter de ces reliquats et aussi d'en faire profiter les communes.

11. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES BDR- SMED 13 MAITRE D'OUVRAGE- INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES- RELIQUAT ARTICLE 8 / 2022 - COMMUNE DE ALLEINS

Par Jacky GERARD, Vice-Président

Après avoir voté le reliquat Article 8 – année 2022 pour le dossier d'Alleins (Avenue Delattre de Tassigny – Tranche 2), il convient de solliciter l'aide du département pour les communes de moins de 20 000 habitants qui ont une opération d'intégration des réseaux électriques sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	APS Montant (€HT)	PART. Art8 (en €)	DEP SUBV CD13 (en €)	Taux (en %)	Subv. SOLLICITE (en €)	SOLDE (en €)
2023.ENV. SMED.042	ALLEINS	Av Delattre de Tassigny (Tr 2)	140 794	48 000	95 000	20	19 000	73 794

Il est proposé de :

- **AUTORISER** le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour l'enfouissement des réseaux électriques – SMED13 maître d'ouvrage,
- **AUTORISER** le Président à solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » - volet réseaux - auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- **LE SMED13 assurera un financement correspondant à la somme de 73 794 €. Le SMED13 fera appel à d'autres partenaires financiers (Enedis et la Commune)**

APPROBATION A L'UNANIMITE

12. TRANSFERT AU SMED 13 DE LA PART COMMUNALE DE LA TICFE - VERNEGUES

Par Jacky GERARD, Vice-Président

Depuis le 1^{er} janvier 2018, au titre de sa compétence d'Autorité Organisatrice du Service public de la Distribution d'Electricité (AODE), le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des BdR peut percevoir sur la base de l'article L.3333-3 du CGCT, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), à la place des communes membres de plus de 2 000 habitants et son reversement à la commune,

La population de la commune de Vernègues étant passée à une tranche supérieure à 2 000 habitants en 2022,

Pour mémoire la réforme de la loi des finances 2021 votée le 29 décembre 2020 s'étalant sur une période de 3 ans de 2021 à 2023, et que depuis le 1^{er} janvier 2023, les fournisseurs verse directement la taxe sur la consommation finale d'électricité sur le compte des services fiscaux de l'Etat (DGFIP) et que le coefficient multiplicateur sera remplacé par un taux unique « national » fixé à 8.5.

Vu la délibération 2022-025 en date du 15 juin 2022 de la commune de Vernègues autorisant le SMED13 à percevoir de la DGFIP la part communale de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) en lieu et place de la commune,

Ainsi la commune de Vernègues ayant fait le choix de maintenir la perception de la part communale de la TICFE par le SMED13, et afin de permettre au SMED13 de percevoir à compter du 1^{er} janvier 2024, le produit de la TICFE en lieu et place de la commune de VERNEGUES,

Il est proposé de :

- **D'autoriser le SMED13 à percevoir de la DGFIP, la part communale de la TICFE à la place de la commune,**
- **D'autoriser le SMED13 à reverser une fraction de cette taxe perçue à la commune.**

APPROBATION A L'UNANIMITE

13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Par Didier KHELFA, Président

Quelques postes n'ont pas été supprimés lors de départs à la retraite, de recrutements sur des grades différents, de mutation, de fin de CDD ou de démission.

De plus, certaines délibérations portant création de poste sont à ce jour obsolètes.

*Il convient donc de réaliser un « toilettage » du tableau des effectifs.
Cette modification supprime 12 postes.*

**Il est proposé la suppression de 12 postes à temps complet non pourvus à compter
du 26 06 2023 et d'adopter le nouveau tableau des effectifs.**

APPROBATION A L'UNANIMITE

14. CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Par Didier KHELFA, Président

A la suite du « toilettage » du Tableau des Effectifs, il convient de créer un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet dans l'éventualité d'une nomination dans le cadre d'un avancement de grade.

APPROBATION A L'UNANIMITE

15. CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR PRINCIPAL

Par Didier KHELFA, Président

A la suite du « toilettage » du Tableau des Effectifs, il convient de créer un poste d'Ingénieur Principal dans l'éventualité d'une nomination dans le cadre d'un avancement de grade.

APPROBATION A L'UNANIMITE

16. PRESENTATION DU DOCUMENT UNIQUE

Par Didier KHELFA, Président

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) consiste à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. Elle constitue l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail L'EvRP est une démarche structurée dont les résultats sont formalisés dans un « document unique ».

Les objectifs :

- Améliorer la santé et la sécurité au travail
- Mieux prévenir les maladies professionnelles et les accidents de travail
- Elaborer des plans d'actions pertinents et cohérents
- Développer une véritable culture de prévention partagée par tous

Evaluation des risques :

- Elle repose sur 3 grandes phases :
 - L'identification des risques par unité de travail
 - L'analyse des modalités d'exposition
 - La hiérarchisation des risques
- Elle se formalise par la rédaction du document unique
- Elle aboutit à la programmation et la mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention prenant en compte les dimensions de travail d'ordre :
 - Technique (acquisition d'équipements de travail conformes, choix des produits...)
 - Organisationnelle (procédure de travail, planification des tâches, suivi médical, vaccinations...)
 - Humaine (formation, sensibilisation, port des EPI...)

Une présentation du Document a eu lieu lors de la dernière réunion du personnel.

➤ **Le document sera présenté au Comité Social Territorial.**

17. CHARTE ECO-WATT, AUTORISATION DE SIGNATURE

Par Didier KHELFA, Président

Autorisation de signature de la convention EcoWatt avec RTE

La Charte d'engagement EcoWatt portée par RTE et l'ADEME nous permettra de devenir acteur du dispositif EcoWatt.

Elle nous engage à mettre en œuvre des bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité (sensibilisation des agents, relais des signaux d'alerte EcoWatt, modération et planification de la consommation d'électricité, ...).

Elle s'inscrit dans le plan de sobriété porté par le SMED13 et vient compléter ce dernier en cas d'alerte.

1. Actions déjà effectuées

- Extinction des projecteurs extérieurs
- Diminution de la température intérieure (19° C)
- Suppression d'un photocopieur
- Mise en place de replis du chauffage sur 3 zones (centre, ouest et est) le weekend et entre 16h et 6h30 la semaine
- Raccordement de l'évier de la cuisine au chauffe-eau solaire
- Diminution de la sensibilité lumineuse et des temporisations de certains détecteurs dans les circulations et remplacement de ceux défectueux
- Suppression d'éclairages superflues à l'extérieur

2. En cours

- Passage en LED des luminaires des circulations et des parties communes ainsi que des bureaux régulièrement éclairés
- Coupure des résistances du chauffe-eau pour ne garder que le solaire (à étudier)
- Mise en place de multiprises avec interrupteur dans les bureaux
- Sensibilisation des agents aux écogestes lors de réunion RH avec proposition de supports dématérialisés
- Mettre en place le repli de toutes les zones de chauffage du bâtiment

3. En période d'alerte EcoWatt

- Extinction des photocopieurs
- Coupure des alimentations des ordinateurs portables
- Coupure des alimentations des seconds écrans (poste fixe et portable)
- Interdiction d'utiliser les appareils de la cuisine (cafetière, le micro-onde, bouilloire...)
- Extinction des éclairages des bureaux
- Coupure du chauffage
- Coupure des CTA
- Décaler la recharge des véhicules électrique de service et du personnel
- Couper la station GNV (compresseur)

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette charte qui n'a aucune incidence financière.

APPROBATION A L'UNANIMITE

VOTE PAR COMPETENCE

**Sont invités à se prononcer les 17 communes
du territoire hors métropolitain ayant la compétence IRVE :**

**BARBENTANE, BOULBON, CABANNES, CHATEAURENARD, EYRAGUES, GRAVESON,
MAILLANE, MOLLEGES, NOVES, PLAN D'ORGON, ROGNONAS, SAINT ANDIOL, SAINT
MARTIN DE CRAU, SAINT PIERRE DE MEZOARGUES, SAINT REMY DE PROVENCE,
TARASCON, VERQUIERES.**

18. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE D'ACCES AU SERVICE DU RESEAU DE RECHARGE POUR VEHICULES SIMONE

Par Laurent SAUTECOEUR, Vice-Président

Le SMED13 a déployé entre 2018 et 2022, 20 bornes de recharge sur son territoire de compétence (soit 40 points de charges) et projette d'étendre son réseau de 13 bornes supplémentaire d'ici 2024, tel que défini dans le schéma directeur des IRVE voté le 13 décembre 2021.

Une première grille tarifaire a été validée en Comité Syndical visant à développer rapidement l'usage des infrastructures dans une phase du développement du véhicule électrique qui n'en était qu'à ses débuts par une offre de recharge publique peu onéreuse.

Une première révision de la grille tarifaire avait été délibérée par le Comité Syndical le 3 décembre 2018 actant le plein essor du marché du véhicule électrique en France et la nécessité d'aligner les tarifs aux prix du marché afin de ne pas fausser un environnement concurrentiel en cours d'établissement et d'améliorer l'équilibre économique du service.

La hausse brutale et sans précédent des coûts de l'énergie et des matières premières subits en ce début d'année 2023, induit la nécessité de réviser les tarifs du service à la hausse et ce malgré l'aide de l'Etat dite du « bouclier tarifaire ».

Dans ce nouveau contexte, le service est largement déficitaire.

Ainsi, il est proposé au Conseil Syndical une nouvelle grille tarifaire présentant les caractéristiques suivantes :

- Une facturation au kW/h plus équitable pour les usagers, auquel est associé un prix après charge pour éviter les « voitures ventouses »,
- La suppression d'une tarification préférentielle pour la recharge de nuit,
- Le coût de l'abonnement reste le même (12 €). Toutefois un tarif lié à la délivrance d'un nouveau badge est ajouté à (11 €) ;
 - Maintien d'un tarif préférentiel pour les abonnés avec une remise de 10 % sur l'ensemble de la facture,
 - Plafonnement du montant de facturation par session à 30 €.

Nouvelle grille tarifaire 2023 :

	ABONNÉ*	NON ABONNÉ et ITINÉRANT
CHARGE LENTE & NORMALE (jusqu'à 22kW AC)		
Coût au kWh	0,300 €/kWh	0,330 €/kWh
Coût après charge Facturé à la minute	3,00 €/h	3,30 €/h
CHARGE RAPIDE (Supérieur à 23kW AC)		
Coût au kWh	0,380 €/kWh	0,418 €/kWh
Coût après charge Facturé à la minute	3,00 €/h	3,30 €/h

* remise de 10% sur l'ensemble de la facture

Par cette nouvelle grille tarifaire, nous estimons la hausse du service à environs 70 %, ce qui permettant ainsi meilleure prise en charge par l'utilisateur des coûts liés au fonctionnement et à l'exploitation du réseau.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de modifier à partir du 1er Aout 2023 la nouvelle grille tarifaire du réseau de bornes SIMONE du SMED13 telle que précisée ci-avant.

Il est proposé de modifier à partir du 1er Aout 2023 la nouvelle grille tarifaire du réseau de bornes SIMONE du SMED13 telle que précisée ci-dessus.

M. le Président.- On se pose beaucoup de questions sur le devenir , dans le sens où c'est de l'initiative qui prend le relais sur le déploiement des bornes IRVE. On se demande si l'assistante publique qui nous représente est encore à même de suivre cette dynamique.

On installera les dernières bornes sur 2023, puis on fera la gestion.

APPROBATION A L'UNANIMITE

19. QUESTIONS DIVERSES

AGENDA

- CAO – Mercredi 20 septembre (Marché Assurance)
 - BUREAU SYNDICAL - Lundi 25 septembre – Matinée
 - COMITE SYNDICAL – Lundi 16 octobre - Matinée
- Inauguration de la marque Territoire d'Énergie des BDR

La séance est levée à 11 heures et 40 minutes.